

Mairie de CHENECEY-BUILLON
14 Grande Rue
25440 CHENECEY-BUILLON

Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 15 janvier -20H30

**Absents excusés : -Mr DECAS-Mr LAUZET-Mr LECHAUVE-Mr GAUTHIER
Jérôme**

Secrétaire : Mr ROULIN

1. Urbanisme

- DP : Mr BUTTET rue de l'Eglise : changement porte entrée principale
- DP Mr MEYER Benoit rue de la Bergère : mise en place d'une piscine

2. Indemnités trésorière Mme OBELLIANNE Elisabeth

- Indemnité de conseil année 2019 : Montant 117,44 euros
- DELIBERATION : Unanimité

3. Baux : renouvellement :

- Parcelle C 677 Combe des Planches : Surface cadastrale 5ha85a 20 ca
- Surface exploitable 4ha50
- Montant du fermage 158 euros (voir mise à jour de la tarification des fermages)
- Bail de neuf années : du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2028 à Mr Philippe CHABOD
- DELIBERATION : Unanimité

4. SYDED :

- Convention audit énergétique logement communal de la poste, situé 9 grande Rue.
 - La commune sollicite le SYDED pour réaliser pour le compte de la commune un audit énergétique.
 - Le SYDED, après consultation, a retenu l'offre du bureau d'études S2E-IC de BESANCON pour un montant de 2340 euros.
 - La contribution financière de la commune s'élève à 702 euros (une partie de la facturation du bureau d'étude) + 270 euros (agent SYDED) soit 972 euros

- L'élu référent est le MAIRE accompagné de son premier adjoint Mr BRANCHER
- DELIBERATION : UNanimité
- **Groupement achat énergie**
 - Le conseil valide le principe d'achats groupés d'électricité proposé par le SYDED afin de réaliser des économies sur les factures énergétiques.
 - Lancement de la nouvelle adhésion pour le 1^{er} janvier 2021 pour 2 ans
 - DELIBERATION : Unanimité

5. CPEPESC Franche-Comté : demande de subvention

- l'Association a formulé une demande de subvention. Le conseil décide de reporter l'examen de celle-ci lors de la prochaine séance sous réserve de l'obtention du rapport d'activité notamment concernant les actions menées sur la commune.

6. RIFSEEP : régime indemnitaire des Agents

- Depuis la publication du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire sous son ancienne forme (IAT/IEMP)
- Ce régime tien compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique
- Le RIFSEEP est composé de l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE) et du Complément indemnitaire annuel (CIA)
- DELIBERATION : Unanimité

7. DIVERS

- Remerciements de Mr le Curé de la Paroisse Calixte 2 pour les travaux de Chauffage à l'Eglise
- Recensement population totale au 1^{er} janvier 2017 : 526 après recensement de la population en 2019

Fin de la séance : 21H38

Le Maire,
Laurence BREUILLOT

